

7 décembre 2022

# **RAPPORT D'INTERVISION "JAVA"**



**CRéSaM (Centre de Référence en Santé Mentale, asbl)**

# SOMMAIRE

- 01** Introduction
- 02** Prise de connaissance des équipes et présentation par les porteurs·euses de projets des cinq initiatives lauréates
- 03** Discussion autour de situations concrètes
- 04** Perspectives

# INTRODUCTION

La première journée d'intervision inter-équipes "JAVA" s'est tenue le 7 décembre 2022 au CRéSaM (Centre de Référence en Santé Mentale, asbl). L'évènement a réuni des représentant·e-s des cinq projets lauréats de l'appel à projets "*Les JAVA, des jeunes à la croisée des chemins*", lancé par le CRéSaM au mois de février de la même année : Le "Dispositif 17-25" par le Relais Social Urbain de Verviers, le projet "KAP - Le Miroir" par le CEMO de Saint-Gilles, le projet "Avec l'ACM (Appart, Cap, Mado), JAVA aller mieux!" par l'IHP L'Appart, le projet "Apprentis Majeurs" par l'AMO Mille-Lieux-de-Vie de Huy et le projet "TrajectoireS" par le Pommeraie (et leurs partenaires, à chaque fois). Ce temps d'échanges a été animé par Thomas Vanbaelen, superviseur pour le STICS asbl.

Il s'agissait avec ce premier moment collectif de permettre aux équipes porteuses de ces différentes initiatives de se rencontrer et de faire mutuellement connaissance, mais aussi d'en apprendre davantage sur les actions menées par les unes et par les autres autour de la problématique de la transition vers l'âge adulte pour les jeunes à la croisée des secteurs. Au cours de la matinée, les participant·e-s se sont d'abord prêt·e-s à un exercice d'abstraction figurative en répondant par le dessin à l'amorce suivante : " Si mon institution/mon projet était un transport...", au départ de laquelle sont nées les quelques illustrations qui jalonnent ce compte-rendu. Pendant l'après-midi, l'occasion a également été mise à profit par les professionnel·le-s présent·e-s pour réfléchir et discuter au sujet de leurs pratiques à partir de situations concrètes rencontrées dans leur travail et présentées au groupe.

Le présent document ne prétend pas à l'exhaustivité, en ce qu'il résulte de la synthèse des notes qui ont pu être prises au vol dans le flux des débats ce jour-là. Il espère néanmoins constituer une trace fidèle des réflexions et des considérations qui ont pu s'y déployer.



# "DISPOSITIF 17-25" PAR LE RELAIS SOCIAL URBAIN DE VERVIERS

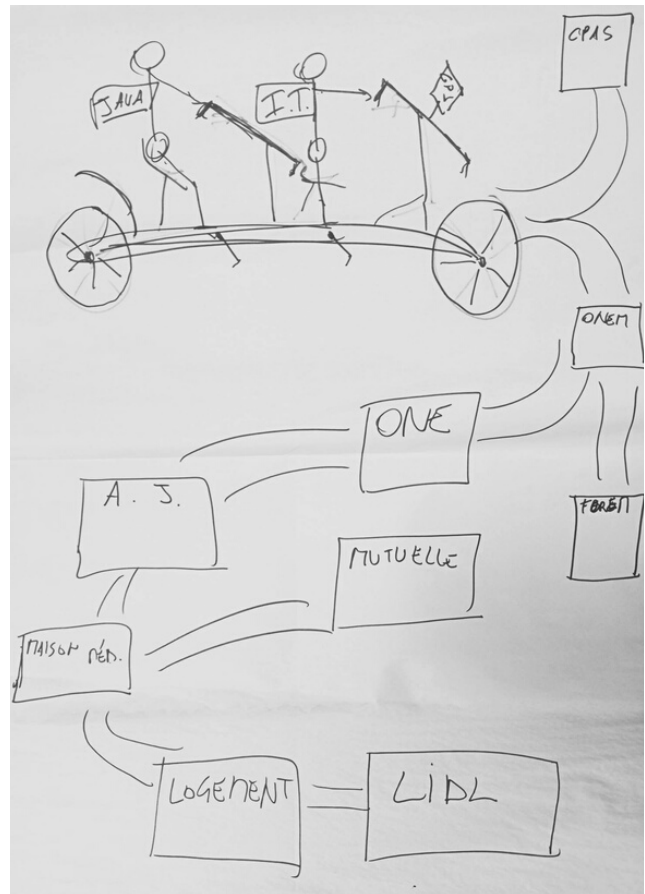
## Histoire et contexte du "Dispositif 17-25"

Le projet « Dispositif 17-25 » a démarré en 2015 à partir de préoccupations partagées par les acteurs sociaux du secteur jeunesse et du secteur adulte verviétois, autour des problématiques du logement et de la précarité notamment. L'ensemble des professionnel·le·s concerné·e·s relevaient une augmentation des situations de précarité chez les jeunes adultes de 25 à 30 ans (les chiffres de retour à la rue étant alarmants), souvent couplées à des problèmes d'accès aux droits sociaux ainsi qu'à des problèmes de santé mentale.

Le secteur jeunesse déplorait une fracture entre le secteur de l'Aide à la Jeunesse et le secteur de l'aide aux adultes et, partant, un passage extrêmement difficile entre la minorité et la majorité légale : les jeunes issus de l'Aide à la Jeunesse démontrent une difficulté à répondre aux attentes du social.

Et pour cause, les jeunes issus du secteur de l'Aide à la Jeunesse ont eu l'habitude d'être entourés d'acteurs sociaux à qui ils revenaient de faire les démarches pour aller vers eux. Or la dynamique s'inverse une fois le jeune passé du côté du secteur adulte, où il faut activer l'aide si on en a besoin. Ce changement de paradigme, brutal, est à l'origine de nombreux décrochages. Face à cette réalité, la volonté à l'origine du projet était de pouvoir agir, dans l'idéal, en amont du décrochage.

Alors que des collaborations interpersonnelles s'étaient déjà nouées entre différents acteurs locaux (notamment poussés dans ce sens par le plan de cohésion sociale), le dispositif mis en place sur ces bases multiplie et scelle de manière formalisée ces collaborations, au départ informelles et de professionnel·le à professionnel·le, pour aboutir à des partenariats officiels et institutionnels.



# "DISPOSITIF 17-25" PAR LE RELAIS SOCIAL URBAIN DE VERVIERS

## *Le "Dispositif 17-25", c'est quoi ?*

L'idée poursuivie par le projet n'est autre que de créer des synergies et de bâtir des ponts durables entre les nombreux et différents services partenaires qui s'y investissent par le biais d'une convention. Il s'agit ainsi de rassembler de manière pérenne un panel le plus complet possible d'intervenants et de systématiser leur mobilisation commune autour des demandes, dans le but d'améliorer les réponses apportées aux problématiques rencontrées par les jeunes concerné-e-s. À titre d'exemple, le fait que certain-e-s jeunes pour lequel-le-s le dispositif a été sollicité soient parents a amené l'ONE à rejoindre le dispositif et à en devenir l'un des partenaires.

Pour actionner le dispositif, il suffit que l'intervenant-e social-e proche du/de la jeune à ce moment-là interpelle (avec l'accord du/de la jeune) le/la coordinateur-riche du dispositif (qui change tous les trois mois, selon une tournante parmi les acteurs impliqués dans le dispositif). La zone géographique du projet est limitée en raison des moyens eux-mêmes restreints et de l'implantation locale des partenaires. En revanche, n'importe quel-le intervenant-e social-e, même s'il/elle ne fait pas partie du dispositif, peut y faire appel pour un-e jeune dont il/elle s'occupe. En fonction de la situation présentée à la coordination du dispositif, les différents services engagés au sein de celui-ci et jugés nécessaires pour apporter une réponse globale et adaptée sont alors activés et amenés à travailler de manière coordonnée autour la situation en question.

Le caractère innovant d'un tel dispositif amène avec lui son lot de "bricolages institutionnels" pour fonctionner. Tous-te-s les professionnel-le-s engagé-e-s dans le dispositif ne sont pas soumis-e-s au même cadre de travail, aux mêmes règles, aux mêmes législations, ils et elles n'ont pas non plus les mêmes missions, etc. Aussi les conventions de partenariat sont-elles adaptées pour chaque structure partenaire. Par conséquent, beaucoup de questionnements surviennent pour éviter les dérives et les problèmes de compréhension et/ou d'interprétation des professionnel-le-s entre eux mais aussi entre les professionnel-le-s et le/la jeune, qui doit parvenir à y voir clair dans ce qu'on lui propose. Pour ce-tte dernier-e, ce n'est pas forcément évident de s'y retrouver quand on sait que les enjeux et les réalités de travail ne sont pas les mêmes en fonction des services. Or il faut pouvoir cheminer ensemble et avec ces différents acteurs qui ont des casquettes différentes, avec le souci d'agir conjointement dans l'intérêt du/de la jeune. En termes de secret professionnel, par exemple, il a fallu ce mettre d'accord. La solution trouvée consiste en une formule qui permette malgré tout de garder une trace du/de la jeune et de son parcours, parce que le/la jeune est volatile.

# "DISPOSITIF 17-25" PAR LE RELAIS SOCIAL URBAIN DE VERVIERS

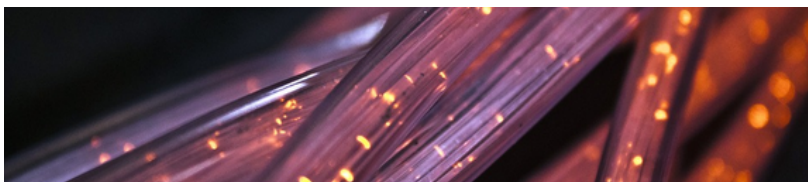
Il est déjà arrivé, aussi, que le dispositif soit activé pour un-e jeune qui, finalement, ne s'est pas présenté-e au moment de démarrer l'accompagnement. Cela est parfois simplement une question de temporalité ; le jeune n'est pas toujours prêt sur le moment et il reviendra peut-être plus tard. Toutes ces raisons expliquent l'importance de garder une trace de ce qui s'est déjà fait ou dit pour pouvoir redémarrer le projet à tout moment : un prénom, une année de naissance et un lieu de résidence/d'origine sont conservés par le dispositif au cas où.

## *Les partenaires du "Dispositif 17-25"*

Parmi les partenaires du dispositif, on peut citer : un Service de Santé Mentale, l'équipe mobile Mobilea du réseau Réalism (Réseau Intersectoriel Visant le Bien-être des Jeunes de la Province de Liège), un psychiatre, le Relais Social Urbain de Verviers, la Maison d'Accueil pour Femmes, la Maison d'Accueil pour Hommes, les CPAS de Verviers et de Jalhay, le Dispositif d'Urgence Sociale, l'instance du bassin d'enseignement qualifiant, le Forem, le Plan de Cohésion Sociale de Verviers, le Plan de Prévention de Verviers, l'AMO Le Cap, l'AMO OxyJeunes, l'asbl les Bruyères, Au Fil du Lien, la cellule « Enfance et Jeunesse » du CPAS de Herve, l'équipe mobile EMA de Liège, OpenAdo, le Service de Prévention de l'Aide à la Jeunesse.

En matière de santé mentale, le Relais Social Urbain travaillant avec un psychiatre, dans certaines situations critiques, il peut se tourner vers lui sans devoir passer par les listes d'attente, de rendez-vous, etc. Ce sont les pratiques et les collaborations de cet ordre, qui facilitent et accélèrent les procédures, que le dispositif entend déployer et consolider. Un autre projet va par exemple démarrer en janvier pour la prise en charge des assuétudes, avec un psychiatre également. L'objectif est que ce projet intègre le dispositif, parce que Verviers est mal loti en ce qui concerne les soins de santé mentale.

Au-delà de la mise en action du dispositif pour intervenir sur des situations qui font l'objet d'une demande par un-e intervenant-e social-e, des rencontres sont organisées tous les quinze jours, qui regroupent les services de santé mentale (SSM), les équipes mobiles, le SPAD, un psychiatre, le relais social urbain, une infirmière de nuit/de rue, etc. pour rapprocher le secteur de la grande précarité et le secteur de la santé mentale. Cet espace de réflexion, désormais ouvert à l'Aide à la Jeunesse, est dédié aux situations complexes, c'est-à-dire qui mobilisent des acteurs divers, et permet d'échanger différents regards sur les situations évoquées.

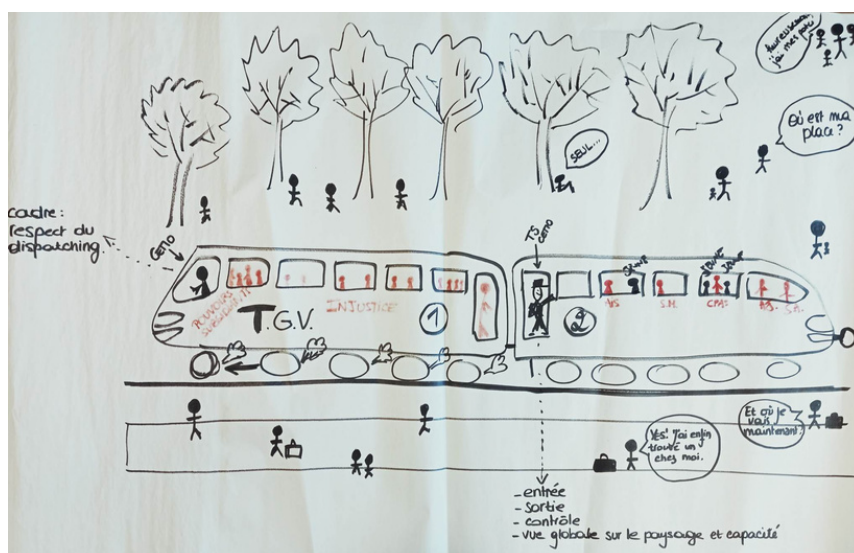


# PROJET "KAP - LE MIROIR" PAR LE CEMO

## Histoire et contexte du projet "KAP - Le Miroir"

Le CEMO asbl, implanté à Saint-Gilles (Bruxelles), a une quarantaine d'années d'histoire derrière lui. Le dispositif a été mis en place par le CPAS de Saint-Gilles à l'époque, dans une optique de prévention (avant que les AMO ne naissent et que l'Aide à la Jeunesse ne se développe comme aujourd'hui), à partir d'une réflexion autour des alternatives possibles au placement et des moyens de le prévenir. Au tout début, le CEMO fonctionnait avec deux travailleurs sociaux, deux travailleurs de rue et un psychologue.

Le Train à Grande Vitesse, choisi pour représenter Le CEMO, illustre l'importante problématique du choc des temporalités auquel ses travailleurs sont confrontés : la temporalité du/de la jeune n'est pas la temporalité de la société, de ses institutions, de ses services, etc. Il y a non-correspondance entre la temporalité vécue par le/la jeune et la temporalité du cadre imposé par la société.



Depuis, le CEMO s'est beaucoup développé et différents agréments sont venus s'ajouter. Aujourd'hui, l'équipe du CEMO compte 22 personnes. Le service jeunesse du CPAS a intégré le CEMO et travaille avec les jeunes et les familles (aides financières, accès à la scolarité, etc.). Cette permanence du service jeunesse constitue une porte d'entrée vers le dispositif pour de nombreuses familles avec lesquelles un travail plus global peut alors s'envisager.

Le CEMO propose un suivi individuel allié à une dynamique collective et communautaire. Des interventions sont également réalisées sur le terrain, dans les écoles, dans les rues, etc. Ses trois axes de travail sont : "précarité et parentalité", "problématiques scolaires" et "sans-abrisme chez les jeunes". Le dispositif KAP (pour "Kot Autonome Provisoire") s'inscrit dans ce troisième axe.

# PROJET "KAP - LE MIROIR" PAR LE CEMO

## *Le projet "KAP - Le Miroir", c'est quoi ?*

Créé en 2010, le projet "KAP" (pour "Kot Autonome Provisoire") repose sur la mise à disposition de jeunes dans le besoin de 22 unités de logement, en collaboration avec cinq agences immobilières sociales (AIS) différentes. Il s'agit de logements de transit pensés comme outils à partir desquels travailler la question de l'autonomie dans le cadre d'un accompagnement souple et adapté, mais obligatoire pour le/la jeune installé-e.

Environ 110 jeunes passent la porte du CEMO chaque année pour candidater dans le cadre du projet "KAP". 15% des jeunes qui viennent demander un kot au CEMO n'ont aucun parcours institutionnel derrière eux. Beaucoup sont mineurs. Autrement dit, ces jeunes ne disposent autour d'eux que d'un réseau informel et passent complètement en dessous des radars. Sur 110 candidatures, on comptabilise une vingtaine d'entrées dans un kot par an pour maximum un an (convention de trois mois renouvelable). Six travailleurs-euses de l'équipe encadrent ces jeunes.

Le principe de base de l'accompagnement en kot proposé par le CEMO est la confiance accordée au/à la jeune : il/elle a sa propre clé d'appartement. Deux intervenants sociaux l'accompagnent et coconstruisent avec elle/lui un projet de vie. Ce n'est pas une obligation, mais les jeunes sont pour la plupart domicilié-e-s dans leur kot. L'idée est qu'ils/elles s'inscrivent dans quelque chose qui soit le plus proche possible du commun, d'une vie "normale", en l'expérimentant toutefois avec un filet de sécurité, mais un filet de sécurité qui demeure souple : les accompagnateurs-rices ne sont pas présents sur place 24h/24h (ils/elles ne sont pas là la nuit, notamment), ne procèdent pas à des fouilles, ne pénètrent pas dans la chambre du/de la jeune sans son autorisation, etc.

Les thématiques abordées au cours de l'accompagnement avec le/la jeune sont au commencement très fonctionnelles : hygiène dans le logement, démarches administratives (comment faire un virement, par exemple), etc. Viennent ensuite des thématiques plus globales, en lien avec le projet de vie construit par le/la jeune : santé, santé mentale, insertion socio-professionnelle, etc. Un projet de logement solidaire intergénérationnel est également mis en place et proposé. Une des grandes spécificités du projet "KAP", outre la souplesse dont il fait preuve, réside dans l'âge de son public-cible : les "Kots Autonomes Provisoires" sont disponibles pour des jeunes de 16 à 25 ans. Ce choix est justifié par la volonté de ne pas reproduire le découpage habituel de 0-18 ans versus 18-25 ans, pour considérer plutôt la tranche 16-25 ans comme une réelle phase de transition. L'enjeu est de contrer le fait que le découpage administratif "traditionnel" attribue à cette phase de transition le statut de "zone grise", dans laquelle les services de l'Aide à la Jeunesse ne veulent plus intervenir tandis que les CPAS le pourraient, mais sur fonds propres, de sorte qu'ils ne le font pas toujours, avec pour conséquence, dans bien des cas, le décrochage complet et le sans-abrisme.



# PROJET "KAP - LE MIROIR" PAR LE CEMO



Dans de nombreux cas, les travailleurs-euses du CEMO ont constaté que la prise d'autonomie était dans un premier temps vécue par le/la jeune comme une délivrance, une solution à leurs problèmes, avant de se muer en une grande souffrance, tant "autonomie" finit rapidement par rimer avec "solitude". Il en ressort que la première chose à faire avec un-e jeune inscrit-e dans un processus d'accompagnement à l'autonomie, c'est de déconstruire les représentations individualistes largement véhiculées autour de la notion d'autonomie, souvent pensée comme le fait de savoir se débrouiller tout-e seul-e et d'être totalement indépendant-e.

***"Autonome,  
pas isolé·e"***

Parce que ces présupposés erronés impliquent une association d'idées entre autonomie et isolement, le préalable indispensable à l'accompagnement revient donc à faire comprendre au/à la jeune qu'être autonome, cela ne signifie pas devoir arriver à tout faire tout-e seul-e. Partant, le travail réalisé avec le/la jeune peut aller dans le sens de développer sa capacité à faire avec les autres, en vertu d'une compréhension plus citoyenne et collective de la notion d'autonomie. Comment composer entre autonomie et dépendance ? C'est là tout l'enjeu de l'accompagnement vers l'âge adulte, parce qu'il ne s'agit en réalité jamais complètement de l'un ou de l'autre, mais bien d'une articulation entre les deux.

# PROJET "KAP - LE MIROIR" PAR LE CEMO

À tous ces égards, la possibilité d'un logement de transit est une opportunité qui a le mérite d'exister pour ces jeunes. Cependant, elle n'empêche pas le cadre de se rappeler à la réalité du/de la jeune, qui se retrouve parfois bloqué-e : après le logement de transit, qu'advient-il ? Le timing prévu par le cadre (un an maximum) ne correspond pas toujours au timing du/de la jeune.

Un autre écueil dans la mise en travail avec les jeunes réside bien souvent dans la difficulté à se projeter, pour ces jeunes adultes qui ont pour la plupart une vision très négative de l'avenir. Pour beaucoup, ils/elles ont l'impression a priori que le logement de mise en autonomie est une énième case dans laquelle on souhaite les placer, en attendant qu'une autre s'ouvre éventuellement, ou pas. Comment travailler les perspectives futures avec ces jeunes ? C'est toute la question.

Autre chose est aussi d'accepter que la chute fasse partie du processus : quelque part entre l'impuissance et la toute-puissance, l'accompagnateur·rice doit pouvoir composer avec les essais-erreurs, avec les chutes et les rebonds, qu'il faut savoir vivre comme des étapes parfois nécessaires à l'accomplissement final de la prise d'autonomie.

## ***Les partenaires du projet "KAP - Le Miroir"***

Travaillant hors mandat, le CEMO conserve son rôle d'AMO mais collabore avec différents services, dont une quinzaine de CPAS bruxellois. Les CPAS d'Ixelles et de Saint-Gilles font l'objet d'un partenariat particulièrement solide. En matière de santé mentale, le projet s'appuie notamment sur les points d'écoute (sans rendez-vous, gratuits et avec permanences) qui sont un point de départ pour ancrer les jeunes qui en ont le besoin dans un suivi psychologique plus régulier. L'ensemble des collaborations, nombreuses, entretenues par le CEMO dans le cadre de l'accompagnement à l'autonomie perdurent sans être formalisées. Elles font l'objet d'accord oraux et s'appuient sur une bonne interconnaissance et une fidélité des acteurs en place plutôt que sur des conventions de partenariats écrites (à la différence des conventions de partenariat signées par l'ensemble des services engagés dans le "Dispositif 17-25", par exemple).

Dans le cadre du projet de création artistique "Le Miroir", attaché au dispositif "KAP", le CEMO travaille main dans la main avec la photographe Maria Baoli. Cette dernière va à la rencontre des jeunes dans leur logement pour déployer avec eux toute une réflexion - qui prend la photo, accompagnée de texte parfois, pour moyen d'expression - sur les difficultés, les épreuves, les obstacles, les freins, mais aussi les perspectives, les réussites, les facilitateurs, les motivations éprouvés au cours de cette étape de vie singulière qu'est la prise d'autonomie et l'investissement d'un premier logement autonome pour ces jeunes au parcours généralement douloureux.

# PROJET "KAP – LE MIROIR" PAR LE CEMO

Ainsi, le fil conducteur des clichés produits avec et par les jeunes se noue autour de la thématique du logement comme miroir : après un parcours souvent compliqué, abîmés, sans assises, sans réseau, ces jeunes, lorsqu'ils/elles s'installent seul·e·s dans un logement, se retrouvent en quelque sorte face à eux-mêmes. La photographie entend essayer de figer ce qui se reflète de ces parcours de vie dans ce face à face intense de chaque jeune avec soi, son passé et son avenir au moment d'investir leur premier logement "rien qu'à eux". Un premier book et une première exposition photographiques ont déjà été réalisés de cette manière. Le deuxième volet de ce projet artistique, qui prend place dans le cadre du projet "JAVA", poursuit cette voie en proposant cette fois une focalisation sur le thème de la nuit, sous le titre "Toi(t)s la nuit".

La nuit, beaucoup de jeunes souffrent d'insomnies. Ils et elles sont pour certain·e·s tributaires de problèmes de santé mentale, voire de problématiques psychiatriques. Il arrive que quelques-un·e·s perdent pieds et nécessitent l'intervention d'un·e psychiatre. Dans ce contexte, le travail avec les équipes de Bru Stars est précieux pour le CEMO. En effet, au départ, l'entrée au sein du dispositif KAP était soumise à deux critères pouvant justifier un rejet de candidature : une problématique de santé mentale lourde et la consommation. Si ces deux critères avaient pour raison d'être le fait que les travailleurs-euses du CEMO ne sont pas 24h/24h auprès des jeunes dans leur appartement, ce qui rendait nécessaire la capacité des jeunes à s'auto-gérer un minimum, ils sont peu à peu devenus caduques. Et pour cause, il a fallu se rendre à l'évidence : les souffrances psychiques et les problèmes de l'ordre de la santé mentale et/ou de la consommation sont de plus en plus fréquents et de plus en plus sévères chez les jeunes en errance. Dans ces conditions, refuser de travailler avec les jeunes qui présentent ces caractéristiques reviendrait quasiment à ne plus pouvoir travailler avec le public-cible du projet.

Ces nouvelles réalités, de plus en plus récurrentes, amènent l'équipe du CEMO à aller chercher des ressources supplémentaires adaptées, à se former toujours davantage ainsi qu'à élargir constamment le réseau de partenaires pour y faire face.

# PROJET "AVEC L'ACM, JAVA ALLER MIEUX!" PAR L'IHP L'APPART

## *Histoire et contexte du projet "Avec l'ACM, JAVA aller mieux!"*

Le projet "Avec l'ACM, JAVA aller mieux!" est porté par un trio institutionnel montois composé de l'IHP L'Appart - et plus précisément du SPAD Médias - du SRG Le Cap et de la MADO L'ÉquipAJ. À la base, le SPAD est un service dédié aux adultes patients chroniques de longue durée. Pourtant, le SPAD Médias a décidé de développer un projet spécifique pour les jeunes.



Dans un premier temps, alors que la catégorie des jeunes de 18 à 25 ans présentait de lourdes problématiques en mal de réponses, le SPAD a développé une offre d'appui aux professionnel·le-s travaillant au contact de ces jeunes en vue de les aider à aborder avec eux/elles la question de la santé mentale. Mais le besoin s'est fait sentir de pouvoir faire davantage pour et avec ces jeunes directement, au-delà de ce que le cadre institutionnel ne prévoyait initialement : en vertu d'une plus grande ouverture au secteur de l'Aide à la Jeunesse, l'accompagnement par le SPAD a été rendu possible pour les jeunes à partir de 16 ans, dans la logique d'une action de prévention à travers l'aide à la transition vers l'âge adulte et à la prise d'autonomie progressive. Ainsi, par exemple, un accompagnement de ce type peut désormais commencer préventivement pour un·e jeune mineur·e qui se trouve encore en SRG.

Parmi les besoins identifiés de ces jeunes adultes en quête d'autonomie, celui de créer du lien s'est avéré particulièrement saillant. Aussi le projet "JAVA" est apparu pour l'IHP L'Appart comme l'occasion de collaborer entre services en vue d'alimenter la dimension collective de l'accompagnement proposé à ces jeunes. En collaboration avec le SRG Le Cap et la Mado L'ÉquipAJ, un espace participatif communautaire neutre et collaboratif, entièrement dédié aux jeunes, a ainsi vu le jour. Espace coconstruit par les jeunes issu·e-s des trois institutions, ce local mis à leur disposition entend participer à rompre l'isolement. Pour ce faire, il est ouvert à tou·te-s et sera notamment mis à profit comme le lieu d'une participation artistique proposée aux jeunes et à travers laquelle les professionnel·le-s souhaitent favoriser la création de lien sociaux, la cohésion de groupe et l'expression collective.

# PROJET "AVEC L'ACM, JAVA ALLER MIEUX!" PAR L'IHP L'APPART

Dans cette optique et désireux-euses de pouvoir transmettre leur vécu et leur expérience à d'autres jeunes qui se trouvent dans le même genre de situations, les jeunes déjà impliqués - ils sont quatre très motivés - à ce jour - ont montré de l'intérêt pour la création de vidéos, qu'ils/elles projettent de partager ensuite sur un site internet créé par leurs soins.

## *Le projet "Avec l'ACM, JAVA aller mieux!", c'est quoi ?*

L'espace communautaire cogéré et coconstruit par l'IHP L'Appart - SPAD Médias -, le SRG le Cap et la Mado L'ÉquipAJ est un lieu qui se veut totalement neutre, en dehors de toute institution et confidentiel (et ce, même si le service envoyeur du/de la jeune est mandaté). Autrement dit, aucun accompagnement ne se fait au sein de ces murs, qui sont ouverts à tou-te-s les jeunes à condition que le service envoyeur reste impliqué. Les jeunes n'y viennent et ne prennent part aux activités proposées que sur base volontaire, dans un esprit de co-construction permanent. L'idée est simplement d'offrir aux jeunes un service supplémentaire, une possibilité dans leur parcours institutionnel de s'inscrire dans quelque chose d'un peu différent.

À l'initiative des jeunes, c'est donc le projet vidéo et de site web qui est au travail en ce moment au sein du nouvel espace participatif montois. Par le biais de la caméra, l'idée est de mettre en images les aspects récurrents de la transition vers la majorité, et, via internet, de partager des réflexions à ce sujet, de donner des trucs et astuces à ceux et celles qui en ont besoin, avec l'intuition que les jeunes en difficulté sont eux/elles-mêmes les mieux placés pour parler à d'autres jeunes qui traversent aussi des épisodes de vie douloureux.



# PROJET "AVEC L'ACM, JAVA ALLER MIEUX!" PAR L'IHP L'APPART

## *Les partenaires du projet "Avec l'ACM, JAVA aller mieux!"*

Comme expliqué, le projet "Avec l'ACM, JAVA aller mieux!" est le résultat d'une collaboration tripartite entre l'IHP L'Appart, le SRG Le Cap, et la Mado L'ÉquipAJ, tous trois situés à Mons. Dans leur travail, ces trois institutions collaborent déjà avec le secteur local de la grande précarité.

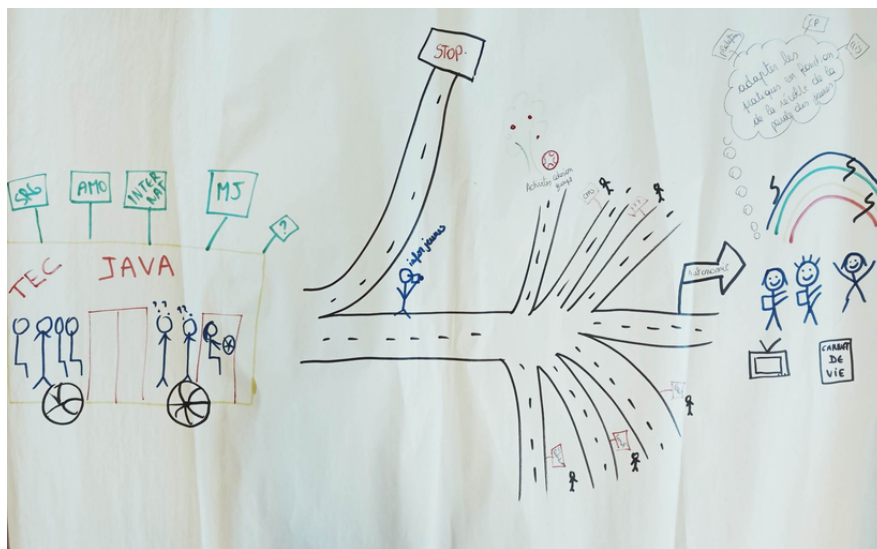
En outre, l'objectif visé par ce noyau de services porteurs du projet, dont le réseau est principalement un réseau adulte, est de multiplier les ponts et les partenariats avec le secteur de l'Aide à la Jeunesse, encore à construire étant donné qu'ils ne peuvent travailler avec les mineurs que depuis peu. À ce titre, l'espace coconstruit pensé comme lieu participatif et collaboratif espère fonctionner comme un tremplin pour les jeunes vers d'autres lieux de socialisation divers.

Dans le cadre de la création d'un média numérique sur lequel pouvoir diffuser les vidéos réalisées par les jeunes, une collaboration s'est nouée avec l'Espace Public Numérique (EPN), qui permet de faire du codage avec les jeunes afin que ces dernier·e·s puissent devenir complètement autonomes sur le futur site internet qui sera le leur.

# PROJET "APPRENTIS MAJEURS" PAR L'AMO MILLE-LIEUX-DE-VIE

## Histoire et contexte du projet "Apprentis Majeurs"

Le projet "Apprentis Majeurs" de l'AMO Mille-Lieux-de-Vie à Huy est né d'un constat, celui de la récurrence des mêmes problématiques pour les nombreux et nombreuses jeunes adultes rencontrés, et, partant, d'une volonté : offrir aux jeunes un service qu'ils proposaient déjà individuellement, mais de manière collective.



## Le projet "Apprentis Majeurs", c'est quoi ?

Ainsi a émergé l'idée de mettre sur pieds des ateliers "autonomie" à l'issue desquels chaque jeune peut repartir avec son "Carnet de Vie". De cette façon, l'AMO espère susciter une cohésion de groupe et favoriser la création de liens, afin de lutter contre l'isolement dont souffrent souvent les jeunes visés par le projet. Ce public-cible est celui des jeunes de 16 à 22 ans (car les AMO peuvent travailler avec les jeunes jusque 22 ans - cela dit, via la casquette AMJ ou via ses enfants, une jeune maman de 22 ans impliquée dans le projet pourrait le rester, par exemple). Parmi ces jeunes, certains font déjà partie du circuit de l'Aide à la Jeunesse, d'autres vivent en internat et d'autres encore côtoient des Maisons de Jeunes, des maisons de quartier, etc. Intégrer les jeunes en internat s'est imposé pour l'équipe de l'AMO. En effet, certains jeunes obligés de quitter l'internat à 18 ans se retrouvent sans ressources parce que les services de l'Aide à la Jeunesse s'arrêtent à cet âge, alors que l'internat avait jusqu'alors servi de refuge pour eux.

Les ateliers proposés seront coconstruits avec les jeunes pour répondre au mieux à leurs besoins. D'autres activités informelles seront en outre mises en place en dehors des ateliers "autonomie" pour entretenir la dynamique collective.

# PROJET "APPRENTIS MAJEURS" PAR L'AMO MILLE-LIEUX-DE-VIE

Un autre objectif du projet est de pouvoir faire relais des constats, des besoins, des recommandations et des pistes de travail en matière d'accompagnement vers l'âge adulte pour les jeunes en "situation complexe" (à la croisée des secteurs) auprès des autres professionnels et des autorités compétentes. Entre intervenants, la question de l'adaptation des pratiques est omniprésente et l'ambition est de pouvoir entendre et valoriser ce que les jeunes eux/elles-mêmes ont à dire à ce sujet. Le projet repose donc également sur l'engagement des professionnel·les de l'AMO à porter et à faire valoir la parole des bénéficiaires au sein des secteurs concernés.

## *Les partenaires du projet "Apprentis Majeurs"*

L'AMO se trouve à un tournant de sa trajectoire avec une nouvelle direction. Cette nouvelle direction est désireuse de rétablir un partenariat fructueux avec tous les services de Huy et des environs, essoufflés à la suite de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19. Actuellement, le projet peut compter sur 12 partenaires auprès desquels toucher les jeunes : le Réseau de Santé Mentale Enfants Adolescents de Liège (REALiSM), le conseil de prévention, etc. C'est en effet via les partenaires qu'on rencontre le plus facilement ce public-cible, qui ne pousse pas forcément la porte de l'AMO spontanément.

Des collaborations avec des plannings familiaux sont également envisagées pour toutes les questions médicales, relationnelles, sexuelles qu'impliquent aussi le passage à l'âge adulte.

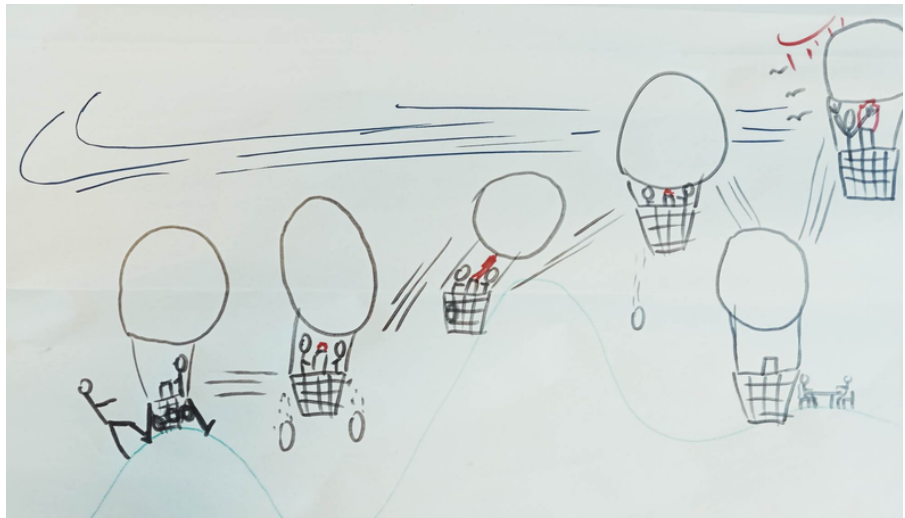




# PROJET "TRAJECTOIRES" PAR LA POMMERAIE

## *Histoire et contexte du projet "TrajectoireS"*

Le PPP La Pommeraie a une mission d'hébergement pour des garçons de 12 à 18 ans (SRG de type CAS), un SAS (service d'accompagnement en famille) et un service nommé "Pieds sur Terre", qui propose des séjours de rupture au Bénin.



Un·e jeune ne peut pas rester en hébergement à la Pommeraie après 18 ans. Mais deux appartements sont mis à disposition en collaboration avec l'agence immobilière sociale (AIS) de Tamines et une maison est louée par la Pommeraie à Andenne, ce qui permet de trouver une solution d'appoint pour des jeunes qui, à 18 ans, n'ont pas d'endroit où aller.

Le projet "TrajectoireS", qui repose sur une prolongation du SAJ, répond à une forte demande : en deux ans, 42 jeunes ont demandé une prolongation après 18 ans (soit près de la moitié de la population totale de la Pommeraie). Pour certain·e·s des jeunes qui sont passé·e·s par La Pommeraie, le lien est créé depuis plusieurs années avec l'équipe et l'arrêt de l'aide à 18 ans ne fait pas sens, tant ils ont encore besoin d'être accompagnés. C'est face à un tel constat qu'est apparue l'idée du projet "TrajectoireS", avec l'objectif de permettre aux jeunes de prendre du temps, dans la continuité du lien, la non-désaffiliation et le respect du rythme de chacun·e.

Quand un·e jeune fait une demande de prolongation, l'équipe de la Pommeraie prend le temps avec lui/elle pour l'accompagner auprès de ses différents partenaires du secteur adulte. L'idée est de laisser au/à la jeune le temps de créer du lien avec les nouveaux professionnel·le·s nécessaires à son évolution. L'accompagnement dans ce cadre ne peut cependant pas dépasser les 20 ans du jeune, car le mandat de prolongation SAJ ne permet une prolongation que jusqu'à 20 ans.

# PROJET "TRAJECTOIRES" PAR LA POMMERAIE

## *Le projet "TrajectoireS", c'est quoi ?*

L'accompagnement proposé par la Pommeraie dans le cadre du projet "TrajectoireS" est pensé et formalisé en 5 sphères, entre lesquelles le/la jeune peut faire autant d'aller-retours que nécessaires (on parle donc bien de "sphères" et non d'"étapes" ou de "stades" d'accompagnement).

1) *La sphère "administrative"* : Les démarches administratives à réaliser sont nombreuses, entre l'inscription obligatoire au centre de planning familial, la demande de prolongation SAJ, l'inscription au CPAS, la rencontre avec le SDJ, la prise de contact avec le Relais Social Urbain, l'inscription à la maison médicale, au Forem, dans une mutuelle, au service d'action au logement, etc. À savoir que certains CPAS permettent les inscriptions un peu avant 18 ans (jusqu'à trois mois avant). Cependant, s'il s'agit là d'une mesure contraignante pour les SAJ et les SPJ, elle ne l'est pas pour les CPAS, de sorte que peu de CPAS le font alors que cela aide énormément pour la fluidité des mises en ordre administratives liées au passage à la majorité. À savoir aussi, à partir de 12 ans, chaque jeune en SAJ doit être représenté-e par un-e avocat-e.

2) *La sphère "soin de soi"* : Cette sphère prend en compte tout ce qui concerne la santé, la santé mentale, le bien-être, les addictions (avec Phoenix comme partenaire), etc.

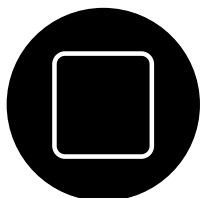
3) *La sphère "découverte"* : Cette sphère repose notamment sur la découverte du SIEP et de la Cité des Métiers. De plus, le travail de cette dimension bénéficie d'un partenariat avec l'asbl « Main tendue », qui permet aux jeunes de passer une journée à préparer des colis alimentaires. Cette sphère passe aussi par la découverte de certaines pratiques à travers les outils de la Pommeraie : le maraichage, la boulangerie, etc. Il s'agit aussi de la découverte du service citoyen. Enfin, autre découverte, celle de la région, car les jeunes décident souvent, quand ils s'installent, de rester dans les environs.

4) *La sphère "exploration"* : Cette sphère consiste à octroyer au/à la jeune un moment d'exploration intérieure à travers, notamment, la découverte de lieux de vie alternatifs (habitats collectifs, etc.), la proposition de participer à un stage de loisir, ou encore de partir en séjour au Bénin, non pas dans l'idée de d'y faire un séjour de rupture, mais dans l'idée de pouvoir s'essayer à de nouvelles choses et de découvrir des horizons différents, inconnus (exemple : maçonnerie ou puériculture).

5) *La sphère "envol"* : Il s'agit à travers cette sphère de prendre le temps pour se dire au revoir et pour faire un bilan de l'accompagnement, de l'évolution du/de la jeune et de sa situation à la fin du processus : le/la jeune est-il/elle prêt-e à voler de ses propres ailes ?

# DISCUSSION AUTOUR DE SITUATIONS CONCRÈTES

À partir de situations concrètes rencontrées, décrites par les différent-e-s représentant-e-s des cinq projets et mises en commun afin d'en faire le point de départ d'une réflexion en groupe, plusieurs éléments problématiques transversaux aux diverses pratiques d'accompagnement des jeunes vers l'âge adulte ont émergés, qui sont ici résumés.

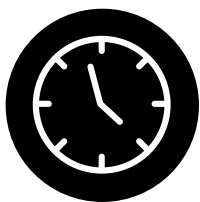


## 01 - Le cadre

L'élément le plus fondamentalement remis en question semble être le cadre (à la fois législatif, administratif, institutionnel) qui régit le travail avec les jeunes et qui fait de la barrière des 18 ans une frontière brutale entre deux mondes, deux modes de fonctionnement, deux réalités complètement différentes. Ce passage de l'avant à l'après 18 ans et, avec lui, du secteur jeunesse au secteur adulte, implique en réalité un profond changement de paradigme en vertu d'un glissement du jeune de la position d'objet à la position de sujet : dans le secteur jeunesse, les jeunes font l'objet de mesures, quand, dans le secteur adulte, on leur demande d'être *sujet*, un sujet qui prend des décisions, qui forme un projet, qui va chercher l'aide dont il a besoin, etc. Dans un tel contexte, "majorité légale" rime avec "rupture" pour de nombreux-ses jeunes en difficultés. De fait, quand un mandat s'achève dans l'Aide à la Jeunesse, il faut passer le relais. Cependant, les conditions dans lesquelles ce passage de flambeau est contraint de se faire sont telles qu'il est souvent vécu par le/la jeune comme une énième cassure, un nouvel abandon. Pour répondre aux besoins des jeunes, il faut pouvoir travailler ensemble, de manière intersectorielle, malgré toute la difficulté que cela représente de devoir collaborer et, par conséquent, de devoir articuler des cadres de travail différents.

# DISCUSSION AUTOUR DE SITUATIONS CONCRÈTES

À partir de situations concrètes rencontrées, décrites par les différent-e-s représentant-e-s des cinq projets et mises en commun afin d'en faire le point de départ d'une réflexion en groupe, plusieurs éléments problématiques transversaux aux diverses pratiques d'accompagnement des jeunes vers l'âge adulte ont émergés, qui sont ici résumés.



## 02 - La temporalité

La question de la temporalité pose beaucoup question et revient comme fil conducteur de nombreux constats. Il ressort d'une part des échanges que l'urgence qui caractérise les situations prises en charge pose un réel problème. Et pour cause, l'urgence empêche la création d'un véritable lien de confiance, qui demande du temps mais qui se révèle indispensable à un travail efficace et pérenne avec le/la jeune. D'autre part, il apparaît que la temporalité des jeunes, comme cela a été dit à plusieurs reprises, ne coïncide pas forcément (voire pas souvent) avec la temporalité imposée par l'institution, le cadre. À titre exemplatif, il y a des jeunes qui ont 16 ans et qui ne veulent plus des services de l'Aide à la Jeunesse mais qui n'ont néanmoins pas encore l'âge d'intégrer le secteur adulte. Ces jeunes se trouvent dans une forme de zone grise. Comment on s'articule, entre services, pour travailler avec le/la jeune dans ces périodes de transition ?



## 03 - La demande

La problématique de la demande est également évoquée pour être primordiale au moment de se lancer dans l'accompagnement d'un-e jeune : "De qui émane la demande ?", "Pour qui et pourquoi la demande est-elle formulée ?", sont autant de questions qu'il convient de se poser au moment de commencer à travailler avec le/la jeune. Si la demande émane de quelqu'un-e d'autre que le/la jeune, peut-on arriver à créer du lien avec lui/elle et à l'accrocher vraiment au projet qu'on construit pour lui, voire à sa place ? En effet, de pair avec la demande vient la question du sens trouvé par le/la jeune dans l'accompagnement qui lui est proposé et le projet qu'il soutient. La question du sens elle-même infléchit alors directement celle de l'investissement du/de la jeune dans le projet en question, sans lequel aucun travail ne peut réellement aboutir. Aussi s'impose la nécessité de poser le cadre de travail dès le départ : quelle implication du jeune, du/des tiers, des professionnels, etc. ?

# DISCUSSION AUTOUR DE SITUATIONS CONCRÈTES

Parmi ces situations concrètes, certaines ont connu une issue favorable alors que, pour d'autres, l'accompagnement s'est soldé par une impasse. À partir de ces différentes situations, la question suivante a pu être posée : "Quand l'accompagnement a bien fonctionné, qu'est-ce qui a fait que ça a fonctionné ?" Les éléments mis en avant comme facilitateurs sont les suivants, dans le désordre :



## 01 - Les réseaux formel et informel

La coexistence autour du/de la jeune de deux types de réseaux, un réseau formel ou professionnel et un réseau informel, apparaît comme un facteur favorable. D'un côté, la richesse d'acteurs professionnels présents autour du/de la jeune permet de multiplier les points de vue dans la recherche de pistes d'actions, de mutualiser les ressources mais aussi d'agir à partir de positions différentes dans l'accompagnement, en variant la place prise à ses côtés. De l'autre, le réseau informel est quant à lui très important - et il est primordial de le consolider au cours de l'accompagnement - parce que, si le/la jeune peut potentiellement bénéficier sous mandat d'un réseau formel très fort et qui a toute son importance à ce moment-là, quand il/elle n'est plus sous mandat, ce réseau formel se délite généralement (parfois le/la jeune lui/elle-même l'envoie balader) et c'est alors le réseau informel qui revient au premier plan, fortement réinvesti par le/la jeune et à travers lequel il doit pouvoir se mobiliser. Or, en tant que professionnel-le, on a une lecture très institutionnelle du réseau. Il découle de ce constat la nécessité de prendre du recul par rapport à une lecture trop exclusivement institutionnelle du réseau pour prendre davantage en considération le réseau informel de chaque jeune. Il se révèle essentiel de cultiver les liens que le/la jeune peut avoir avec des personnes significatives pour elle/lui en dehors des institutions, en ce que ces dernières pourront s'avérer déterminantes pour la suite de son parcours. De cette façon, il s'agit d'éviter que des jeunes n'aient plus que des professionnel-le-s pour réseau, de sorte que l'arrêt des mesures ne s'apparente pas pour eux/elles à un retour soudain et violent à la solitude totale.

# DISCUSSION AUTOUR DE SITUATIONS CONCRÈTES

Parmi ces situations concrètes, certaines ont connu une issue favorable alors que, pour d'autres, l'accompagnement s'est soldé par une impasse. À partir de ces différentes situations, la question suivante a pu être posée : "Quand l'accompagnement a bien fonctionné, qu'est-ce qui a fait que ça a fonctionné ?" Les éléments mis en avant comme facilitateurs sont les suivants, dans le désordre :



## 02 - La souplesse

La souplesse institutionnelle et dans les interventions est encouragée. Autant que possible, les retombées sont meilleures quand on peut particulariser un maximum la prise en charge en fonction du profil du/de la jeune et faire du "sur-mesure" dans l'intervention ou l'accompagnement. Il s'avère qu'il faut parfois pouvoir aller à contre-courant de certaines tendances actuelles pour assouplir et mettre de la nuance dans le cadre, la temporalité, les règles, les critères, etc.



## 03 - Le logement

Sans l'accès à un logement pour le/la jeune, le travail est plus compliqué.



## 04 - Un cadre clair

Un cadre explicité clairement dès le départ est nécessaire pour le/la professionnel·le, car il est son outil de travail et participe du respect de ses propres limites, mais il est rassurant aussi pour le/la jeune, car la frontière est fine entre le libre choix et le vide anxiogène. Un juste équilibre est toujours à rechercher entre le *trop* et le *pas assez* de cadre.

# DISCUSSION AUTOUR DE SITUATIONS CONCRÈTES

Parmi ces situations concrètes, certaines ont connu une issue favorable alors que, pour d'autres, l'accompagnement s'est soldé par une impasse. À partir de ces différentes situations, la question suivante a pu être posée : "Quand l'accompagnement a bien fonctionné, qu'est-ce qui a fait que ça a fonctionné ?" Les éléments mis en avant comme facilitateurs sont les suivants, dans le désordre :



## 06 - La reconnaissance de ses limites

L'acceptation et la reconnaissance de ses propres limites en tant qu'intervenant·e est une balise importante : il s'agit d'oser arrêter un accompagnement s'il le faut, par exemple, voire d'assumer de susciter un moment de crise pour pouvoir faire évoluer une situation bloquée et pour rendre sa place d'acteur·rice de sa propre vie au/à la jeune accompagné·e (cf. l'idée évoquée précédemment qu'il faut pouvoir accepter que la chute fait parfois partie du processus).

(Par exemple, le "Dispositif 17-25" a été activé pour une jeune afin de lui proposer une aide "sur-mesure", de là où elle était, en essayant de faire institution en ambulatoire autour d'elle parce que toutes les institutions résidentielles la refusaient, alors qu'il aurait fallu la protéger. Cette jeune mettait toute tentative d'accompagnement en échec. Il a fallu qu'un cadre judiciaire force les choses pour qu'un déclic se produise et que la situation se débloque. Cela a impliqué de prendre des risques et d'être sous tension en permanence au sujet de cette jeune, mais les professionnel·le-s ont fait le choix d'être dans cette prise de risque avec elle et cela a fini par être payant).

# DISCUSSION AUTOUR DE SITUATIONS CONCRÈTES

Parmi ces situations concrètes, certaines ont connu une issue favorable alors que, pour d'autres, l'accompagnement s'est soldé par une impasse. À partir de ces différentes situations, la question suivante a pu être posée : "Quand l'accompagnement a bien fonctionné, qu'est-ce qui a fait que ça a fonctionné ?" Les éléments mis en avant comme facilitateurs sont les suivants, dans le désordre :



## 05 - La permanence, la projection à long terme

La capacité à se projeter sur le long terme en tant qu'intervenant-e nécessite d'accepter des allers-retours du/de la jeune, de pouvoir encaisser des échecs en restant présent-e tout au long du processus sans fermer la porte lorsque le/la jeune s'en va pour revenir plus tard (cf. l'idée que le timing du/de la jeune n'est pas toujours en adéquation avec le timing de l'institution, du cadre). Cela nous invite, en tant que professionnel-le-s, à nous poser la question suivante : Comment interprète-t-on les transgressions du/de la jeune ? Les envisage-t-on comme des incitations à questionner ou à repenser le cadre, ou comme des critères d'arrêt ?

Ces quelques réflexions ont finalement concouru à souligner l'importance d'une certaine humilité, en tant que professionnel-le, qui consiste à accepter que, parfois, c'est aussi simplement le/la jeune lui/elle-même qui fait que l'accompagnement fonctionne ou ne fonctionne pas. Dans une certaine mesure, il faut, pour faire ce travail, accepter de se faire instrumentaliser par les jeunes, dans le sens où on ne peut avoir auprès d'eux/elles que la fonction qu'ils/elles nous attribuent. Le/la professionnel-le est en quelque sorte un outil donné au/à la jeune, et c'est en tant que tel qu'il doit pouvoir se laisser "utilisé" par lui/elle. Cette vision des choses permet de surcroît de laisser au/à la jeune l'occasion d'être acteur-riche de son propre parcours : un outil, si on ne l'utilise pas, il ne sert à rien.

*« Nous sommes des ouvreurs-euses de portes pour des jeunes pour qui les portes sont fermées. Porte-parole, traducteur-riche, ouvre-boîte, ce sont différentes fonctions qu'on peut avoir. »*



# PERSPECTIVES

Une seconde journée d'intervision inter-équipes "JAVA" est prévue autour de décembre 2023, soit dans un an. À ce moment-là, chaque équipe sera plus avancée dans son projet, ce qui permettra notamment d'aborder des questions plus précises ou plus directement en lien avec les projets développés. Afin d'envisager la préparation de celle-ci, voici quelques éléments qui ont été évoqués comme sujets intéressants à mettre au travail à cette occasion.



## La mobilisation des jeunes

Comment mobiliser les jeunes sur le long terme ?  
Comment maintenir le lien avec et l'investissement des jeunes dans un projet ?



## Les problèmes rencontrés et les solutions trouvées

À quels obstacles les équipes ont-elles été confrontées dans la réalisation de leur projet et quels leviers d'action ont pu être débloqués pour les dépasser ?



## La pérennisation du projet

Y a-t-il des pistes pour pérenniser les projets ? Comment penser les projets à long terme et leur permettre de tenir dans la durée ?



## La réseau

Comment construire un réseau soutenant là où il n'y en a pas ? Avec quels outils ? Comment mettre en pratique du travail en réseau ?

# PERSPECTIVES

Une seconde journée d'intervision inter-équipes "JAVA" est prévue autour de décembre 2023, soit dans un an. À ce moment-là, chaque équipe sera plus avancée dans son projet, ce qui permettra notamment d'aborder des questions plus précises ou plus directement en lien avec les projets développés. Afin d'envisager la préparation de celle-ci, voici quelques éléments qui ont été évoqués comme sujets intéressants à mettre au travail à cette occasion.



## **La souffrance/le bien-être des travailleurs-euses**

Comment prendre soin de ceux et celles qui prennent soin ? Comment aider les professionnel·le-s qui sont eux/elles-mêmes en difficultés dans leur fonction ou qui se trouvent dans des institutions défaillantes ? Qui prend soin des soignant·e-s ? Comment viser l'efficacité alors que le/la professionnel·le lui/elle-même vit une certaine vulnérabilité ?



## **La prévention**

Comment sortir d'un système producteur d'exclusion ? Comment peut-on envisager des changements à l'échelle de la société pour ne plus produire l'errance ? Qu'est-ce qui permet d'empêcher des jeunes en situation de « glissement » de basculer vers l'errance ?



## **La violence dans le soin**

Comment lutter contre les multiples dimensions de la violence dans le soin, qui existe à différents niveaux : envers les bénéficiaires, envers les professionnel·le-s (voir à ce sujet la recherche de RTA sur les violences institutionnelles), entre les professionnel·le-s, etc. ?

# REMERCIEMENTS

Pour le projet « Avec l'ACM (Appart, Cap, Mado), JAVA aller mieux ! » par l'IHP L'Appart :

- Maud Vanpaemel (agent de liaison jeunes au sein du SPAD Médias) ;
- Alice Deschamps (la MADO ÉquipAJ) ;
- Maxime Tournay (SRG Le Cap) ;
- Florence Veen (responsable du projet « JAVA » à l'IHP L'Appart - SPAD Médias).

Pour le projet « **KAP - Le Miroir** » par le CEMO asbl :

- Sébastien Godart (responsable de projets pour le CEMO et notamment du projet KAP) ;
- Victoria Olivier (intervenante sociale au CEMO).

Pour le projet « **Trajectoires** » par le Pommeraie (PPP) :

- Sarah Verlaine (chargée du projet "Trajectoires" à la Pommeraie) ;
- Benoit Richard (directeur pédagogique à la Pommeraie) ;
- Valentin Toudic (intervenant social à la Pommeraie).

Pour le projet « **Dispositif 17-25** » par le Relais Social Urbain de Verviers :

- Fabian Leuther (éducateur spécialisé à Les Bruyères, asbl) ;
- André Gérard (agent de Prévention de l'Aide à la Jeunesse - Liège division de Verviers) ;
- Françoise Dupont (AMO Le Cap).

Pour le projet « **Apprentis Majeurs** » par l'AMO Mille-Lieux-de-Vie :

- Aurélie Demathieu (directrice à l'AMO Mille-Lieux-de-Vie) ;
- Caroline Broers (intervenante sociale à l'AMO Mille-Lieux-de-Vie).

*Un tout grand merci pour votre participation !*



#### Contact

Léa Tilkens  
Centre de Référence en Santé Mentale  
(CRéSaM, asbl)  
Boulevard de Merckem, 7 - 5000 Namur  
www.cresam.be  
ltilkens@cresam.be



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



UNIVERSITÉ  
LIBRE  
DE BRUXELLES

La Chaire de Psychiatrie de Transition de l'ULB



DROITS DE  
L'ENFANT  
Le Délégué général

Avec le soutien  
de la Fondation  
Roi Baudouin

CRéSaM / Rapport  
d'intervision inter-équipes  
"JAVA" (7 décembre 2022)